

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-14-6-4

Service consulté

**C251 ET C233
GERPLAN : MISE EN OEUVRE D'ACTIONS**

Résumé : *Dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes de la Vallée de Saint-Amarin, du Secteur d'Ilfurth et du Pays de Ribeauvillé, le Département est sollicité pour :*

- *la réalisation de travaux d'amélioration pastorale à URBES,*
- *la restauration d'un muret en pierre sèche sur terrain Privé à ODEREN,*
- *la réalisation d'un plan de désherbage à ILLFURTH,*
- *la création d'un verger communal à GUEMAR*

Il vous est proposé de financer ces demandes, détaillées dans le présent rapport, pour un montant total de 18.386,58 €.

GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

Amélioration pastorale à Urbès

Les programmes de réouverture paysagère s'inscrivent totalement dans la mise en œuvre des GERPLAN, en lien avec les mesures agro-environnementales : ils permettent en effet d'agir sur l'attrait paysager des vallées, de compenser pour les agriculteurs la disparition des prairies de fauche en fonds de vallée (pression urbaine) et de contribuer à pérenniser leurs exploitations.

De 2007 à 2013 (durée du Contrat de Projets), pour les opérations d'amélioration pastorale issues d'un GERPLAN et sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective, le plan de financement proposé dans le cadre de la convention Massif Vosgien et de la Convention Interrégionale de Massif (CIM) est le suivant : 40 % maximum Conseil Général et 40 % Etat + FEDER. Ce plan de financement a été validé lors du vote du BP 2008.

L'aide départementale est accordée à la condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective (association foncière pastorale).

La commune d'URBES sollicite le soutien financier du Département pour la réalisation d'une amélioration pastorale au lieu-dit Brennwald. Cette action est identifiée dans le GERPLAN de la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin.

Ce dossier, outre la description du projet sous l'angle agricole, comporte un diagnostic environnemental réalisé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui analyse les enjeux patrimoniaux du site concerné et les effets immédiats ou à plus long terme que les travaux envisagés pourraient avoir sur l'environnement ; au regard de ces éléments, le PNRBV apporte des préconisations permettant de respecter ces enjeux. Ces préconisations devront être prises en compte par l'agriculteur lors de la réalisation des travaux.

Le dossier présenté est éligible, pour un montant total d'investissements de 32.493,94 €.

Je vous propose d'apporter à la commune d'URBES une subvention à hauteur de 40 % des investissements pour le projet d'amélioration pastorale figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 12.997,58 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251.

Restauration d'un muret de pierre sèche

Dans le cadre du programme GERPLAN 2009 de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 11 mai 2009, il est prévu la restauration d'un muret privé de pierre sèche de 54 m² sur la commune d'ODEREN.

Ce projet répond aux critères validés par le Département lors du Conseil Général du 27 juin 2008, aussi bien d'un point de vue technique de construction (aucune utilisation de liant, pas d'enrochement) que d'emplacement (le long d'une route dans un souci de protection des usagers, réel intérêt patrimonial et paysager puisque ce muret entoure un ancien corps de ferme).

Le coût de la restauration se montant à 7.950 € HT et le taux d'intervention départemental étant de 40% plafonné à 230 € HT/m², l'aide serait de 3.180 €, qui seront prélevés au 204/2042/74/C251.

GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth

Plan de désherbage

La commune d'ILLFURTH s'engage, dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, dans une démarche de gestion différenciée de ses espaces publics afin de diminuer l'utilisation de pesticides et de limiter l'arrosage.

La première étape est de réaliser un plan de désherbage communal pour lequel la commune sollicite l'aide du Département. Ce projet est inscrit au programme GERPLAN 2009 de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie le 11 mai 2009. Le plan de financement retenu au final affiche une aide régionale de 35%, une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de 35% et une aide départementale de 10%.

Le coût prévisionnel de ce plan étant de 4.560 €, l'aide départementale serait de 456 € (taux d'aide de 10%), qui seront prélevés au 204/20414/74/C251.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, la commune de GUEMAR souhaite créer un verger communal visant à améliorer le paysage rural et les continuités biologiques. Il est prévu la plantation de 35 arbres fruitiers hautes tiges pour un coût prévisionnel HT total de 2.191 €.

Le taux de participation départemental étant de 80 % du montant H.T. du coût de réalisation dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN, le montant de la subvention départementale possible est par conséquent de 1.753 €.

Je vous propose de prendre en compte le subventionnement de ces plantations pour un montant maximum de 1.753 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 204/nature 20414/fonction 738/C233.

Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune d'URBES pour un montant de 12.997,58 € (montant éligible 32.493,94 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251,
- la restauration d'un muret privé de pierre sèche sur la commune d'ODEREN au bénéfice de M. LUDWIG pour un montant de 3.180 € (montant éligible 7.950 €, taux d'intervention 40%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74/C251,
- la réalisation d'un plan de désherbage au bénéfice de la commune d'ILLFURTH pour un montant de 456 € (montant éligible 4.560 €, taux d'intervention 10%), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74/C251.
- la création d'un verger communal au bénéfice de la commune de GUEMAR pour un montant de 1.753 € (montant éligible 2.191 €, taux d'intervention 80 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/738/C233.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 NOVEMBRE 2009

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03752	ILLFURTH Réalisation d'un plan de désherbage communal	4 560,00	10%	456,00
GPL03753	LUDWIG RENE Restauration d'un muret de pierre sèches à Oderen	7 950,00	40%	3 180,00
GPL03751	URBES Amélioration pastorale n°310	32 493,94	40%	12 997,58
			Total	16 633,58

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 NOVEMBRE 2009

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03593	GUEMAR Création d'un verger communal à Guémar (plantation de 35 fruitiers)	2 191,00	80%	1 753,00
			Total	1 753,00